

Il est, partout et toujours, extrêmement respectueux et aimable, prêt à aider son prochain quel qu'il soit, ami, indifférent, hostile même à l'occasion.

Que l'on ne dise donc pas : il n'y a rien à faire ici, c'est trop mauvais ; ou encore : je suis trop petit et trop faible pour être un homme d'œuvres !

Il y a toujours quelque chose à faire là où il y a Dieu, notre Créateur et notre Maître, à glorifier ; là où il y a de pauvres âmes blessées à prémunir contre l'erreur, où à ramener dans les sentiers de la vérité.

Si humble que l'on soit, si peu que s'étende son cercle d'influence, on rayonne quand même, parce que, dans l'ordre moral comme dans l'ordre matériel, tout mouvement qui se communique à travers le temps et l'espace, est une force qui compte.

ETATS-UNIS

Trois traits de libéralisme de la Cour suprême



E R. P. Montalibet, de l'ordre des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, en résidence actuellement à Oklahoma, aux États Unis, fait connaître au *Bulletin religieux de Bayonne*, trois décisions fort importantes et empreintes du plus profond libéralisme, rendues par la cour suprême des Etats-Unis, sur des questions d'attribution de biens ecclésiastiques.

On sait que la rupture de l'union de l'Eglise et de l'Etat, qui avait été la conséquence de l'incorporation des colonies espagnoles de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines aux Etats-Unis, avait entraîné les problèmes les plus compliqués et les plus délicats. La situation de l'Eglise avait bien été réglée aux îles Philippines par Léon XIII, d'accord avec la délégation